

AVIS PUBLIC

Tenue d'une consultation publique aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 2024-10 modifiant règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2002-04 afin d'ajouter certains bâtiments précis déjà couverts par le règlement de PIIA afin de préserver les caractéristiques et l'apparence de ces bâtiments dont l'authenticité a été plus ou moins maintenue au fil du temps

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Eastman que :

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 4 novembre 2024, le conseil de la municipalité d'Eastman a adopté par résolution le projet de règlement n° 2024-10 modifiant le règlement de PIIA n° 2002-04.

Le projet de règlement n° 2024-10 modifiant le règlement de PIIA, vise à :

- Ajouter certains bâtiments précis déjà couverts par le règlement de PIIA (PIIA-2 et PIIA-4), afin de préserver les caractéristiques et l'apparence de ces bâtiments dont l'authenticité a été plus ou moins maintenue au fil du temps.

Ce projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Conformément à l'article 123 la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique sur le projet doit être tenue avant l'adoption du règlement.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce projet de règlement à l'hôtel de ville situé au 160 chemin George-Bonnallie durant les heures d'ouverture. Le projet de règlement peut aussi être consulté sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.eastman.quebec ou acheminé par courriel et sur demande à administration@eastman.quebec.

Avis est donc, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le lundi 2 décembre 2024, à partir de 19h00 à la salle du conseil située au 160 chemin George-Bonnallie, sur le projet n° 2024-10 afin de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer sur celui-ci.

DONNÉ À EASTMAN, ce 11 novembre 2024



Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier